

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 15 janvier 2019 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1829718A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-22-7, R. 162-37-2 et R. 162-37-3 ;  
Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;  
Vu l'avis de la Commission de la transparence en date du 5 septembre 2018,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

**Art. 2.** – La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 janvier 2019.

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice  
du pilotage de la performance  
des acteurs de l'offre de soins,*

M.-A. JACQUET

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur  
du financement  
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur  
du financement  
du système de soins,*

T. WANECQ

### ANNEXE

(1 modification)

La dénomination de la spécialité pharmaceutique suivante est modifiée comme suit :

ANCIENS LIBELLES				
Dénomination Commune Internationale	Ancien libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Ancien libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
COMPLEXE PROTHROMBIQUE ACTIVE	FEIBA 1000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400892590820	FEIBA 1000 U INJ FL+FL+BJ	SHIRE France

NOUVEAUX LIBELLES				
Dénomination Commune Internationale	Nouveau libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Nouveau libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
COMPLEXE PROTHROMBIQUE ACTIVE	FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400892590820	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL20ML+BJ	SHIRE France